



**Fédération des OSBL d'Habitation de Montréal**

# **Les fondements du soutien communautaire**

## **Cahier des participantEs**

**Document issu d'une série de formations offertes par la FOHM  
portant sur le soutien communautaire en logement social**

**2010**



# Historique

**En 1987 :** Le MSSS injecte un montant de 800 000 \$ non récurrent pour le soutien communautaire. *On se sait pas à quoi a été attribué ce montant, mais le cadre le mentionne comme contribution au soutien communautaire.*

**En 1991 :** Le conseil d'administration de la FOHM défend les intérêts de ses membres dans l'évaluation des programmes de logements sans but lucratif, fait du lobbying auprès de la SHQ au sujet du développement de logements permanents pour les sans-abris et mène une enquête-terrain sur la question du soutien communautaire dans les maisons de chambres.

**En 1995 :** La FOHM organisait son 1<sup>er</sup> colloque des OSBL d'habitation de Montréal « *Perspectives d'avenir pour les OSBL d'habitation* ». De ce colloque ressortent plusieurs enjeux, dont certains sont encore d'actualité :

- ✓ *Assurer le financement des OSBL-H qui ne reçoivent que 10\$ par unité pour les activités et la relève des administrateurs-s des conseils d'administration;*
- ✓ *Comprendre le rôle de gestionnaire et celui d'intervenant et éclaircir le rôle du soutien communautaire;*
- ✓ *La participation des locataires exige de la formation et du soutien, pourtant le soutien communautaire n'est pas financé adéquatement;*
- ✓ *Il y a un danger dans le désengagement de l'état au niveau de la santé;*
- ✓ *La mission première des OSBL-H est d'offrir des logements propres, sécuritaires et abordables à des personnes à faibles revenus;*
- ✓ *Privilégier un seul interlocuteur, la SHQ, et demander à ce que les sommes dédiées au soutien communautaire lui soient transférées;*
- ✓ *Les institutions ciblent leurs clientèles tandis que les OSBL-H préfèrent la mixité;*
- ✓ *Les OSBL-H ne sont pas là pour remplacer les institutions en santé et services sociaux.*

**En 1996 :** Le MSSS s'est engagé à verser une subvention de 1 000 \$ par unité de logement à des organismes destinés aux personnes âgées en légère perte d'autonomie. Il n'y a eu qu'une seule programmation.

**En 1998 :** La SCHL finance une recherche du LAREPPS sur les pratiques de soutien communautaire dans les six maisons de l'OMH géré par la FOHM.

**En 2002 :** Une recherche faisant le « *Portrait des organismes sans but lucratif d'habitation sur l'île de Montréal* » a permis de mettre à jour les données concrètes sur l'état de notre milieu. La même année, les projets visant la population itinérante ou à risque d'itinérance ont eu accès à 300 000 \$ récurrents. *La quasi-totalité des sommes ont été attribuées aux refuges. Nous sommes bien loin du logement permanent. Est-ce vraiment du soutien communautaire?*

**En 2002 :** Mise sur pied d'un comité soutien communautaire à la FOHM et élaboration d'un document où nous retrouvons les valeurs et principes tels que valorisation et conscientisation. Au-delà de ces valeurs, il nous restait à construire l'approche, car déjà, à ce moment, une difficulté était toujours là : la distinction entre une approche de soutien communautaire et l'ensemble des interventions faites par les OSBL santé et services sociaux.

**En 2005 :** Montréal consolidait le soutien communautaire en logement social pour les OSBL-H ayant parmi leurs locataires des personnes avec des problèmes de santé mentale grâce à 703 000 \$ récurrents. Nous pouvons garantir qu'une certaine partie du montant a été attribuée à du logement permanent, mais nous ne possédons pas la totalité des attributions.

**En 2006 :** Le RQOH organise son premier colloque national sur le soutien communautaire en logement social : « *Parce que l'avenir nous habite* »

**En 2007 :** Le gouvernement finance le soutien communautaire avec 5 000 000 \$ distribués au Québec. Montréal n'a reçu que 500 000 \$ et l'Agence de santé de Montréal a bonifié cette somme d'un autre 500 000 \$, ce qui revient donc à 1 000 000 \$ pour Montréal. Nous verrons plus loin comment la distribution de ce montant a été faite et les questions que cela soulève. Il s'agit d'un premier investissement pour l'ensemble du Québec avec une somme qui ne pouvait répondre à la majorité des besoins exprimés.

**En 2008 :** Le second colloque national organisé par le RQOH permet de « *taper sur le clou* » du financement. De plus, pendant la commission parlementaire en itinérance, des dizaines d'organismes ont demandé du financement additionnel et récurrent pour le soutien communautaire. Cette même année, l'Agence de santé de Montréal débloque 260 000 \$ qu'elle va donner en priorité aux projets qui n'ont jamais été financés. Ici, il y a eu entente pour que l'argent ne soit pas affecté uniquement aux nouveaux projets, mais qu'il puisse aussi consolider des groupes. Dans ces cas, les groupes devaient adresser leur demande en fonction d'adresse d'immeubles. Nous voyons là un danger pour l'universalité du soutien communautaire à l'ensemble de l'organisation.

**En 2009 :** Pendant un colloque régional, la FOHM et le RAPSIM remettent à la représentante du Ministère de la Santé et des Services sociaux des lettres de demande de financement pour le soutien communautaire. Cette même année, la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale dépose son rapport suite aux consultations publiques sur la problématique de l'itinérance au Québec. La commission recommandait, à l'unanimité, « *le rehaussement et la récurrence de l'enveloppe liée au soutien communautaire et la révision de la notion d'équité interrégionale dans l'attribution de l'aide financière afin de la rendre proportionnelle au nombre de logements sociaux.* »

# Enjeux

Un des premiers enjeux du soutien communautaire réside dans le fait que cette pratique repose davantage sur une série d'activités que d'une théorie. Lorsque l'on parle d'organisation communautaire, le principal courant d'intervention émanait de Rothman dans lequel nous retrouvons trois théories :

- ✓ Le planning social ;
- ✓ L'action communautaire;
- ✓ Le développement communautaire.

Or, pour le soutien communautaire, bien que nous disposions de plusieurs écrits et d'un cadre de référence sur ce dernier, nous nous retrouvons toujours face à une série d'activité. Aucune distinction n'est faite entre la prise en charge et l'accompagnement social. D'après ce cadre :

*« Le soutien communautaire recouvre un ensemble d'actions qui peuvent aller de l'accueil à la référence, en passant par l'accompagnement auprès de services publics, la gestion des conflits entre locataires, l'intervention en situation de crise, l'intervention psychosociale, le support au comité de locataires et aux autres comités et l'organisation communautaire. En fait, la notion de support communautaire désigne : "[...] ce qui relève de l'accompagnement social des individus et/ou des groupes» incluant la gestion du bail.»*

De plus, la confusion règne entre les services de santé et le soutien communautaire en logement. Le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social spécifie cependant que le soutien communautaire ne vient pas suppléer les services directs aux personnes, qui relèvent de la responsabilité des établissements ou des organismes communautaires du réseau de la santé et des services sociaux, comme les services de soutien à domicile, le suivi intensif ou le soutien à intensité variable.

Avant d'analyser le programme de financement Soutien aux organismes communautaires en santé et services sociaux, nous devons préalablement savoir que la Politique d'action communautaire mentionne, en page 31, « *d'avoir pour les organismes un ministère d'accueil devant assurer leur financement à leur mission de base* ».

L'habitation permanente en appelant d'abord et avant tout à acquérir et offrir du logement social et communautaire aux personnes, ne se retrouve pas dans une mission première de la santé. En ce sens, nous avons également fait valoir grandement ce point de vue lors de l'adoption du Cadre que nous voulions « *des logements pas des lits* ».

Nous ne relevons donc pas du Ministère de la santé et des services sociaux, mais de la SHQ soit du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

L'exemple et l'énoncé dans le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social décrivent clairement que le soutien communautaire ne vient faire les interventions des groupes communautaires en santé et services sociaux. Or, les organismes qui œuvrent en santé et services sociaux ne se limitent pas uniquement au suivi communautaire tel qu'exprimé dans le Cadre.

Nous retrouvons quatre grandes catégories qui sont éligibles au SOC (programme de financement pour les OSBL en santé et services sociaux.)

### **1. Aide et entraide**

Cette catégorie regroupe des organismes qui réalisent des activités d'accueil, d'entraide mutuelle, d'écoute et de dépannage. L'entraide fournie peut être matérielle, technique ou psychosociale. Ces organismes peuvent disposer d'un local pour réaliser leurs activités.

### **2. Organismes de sensibilisation, de promotion et de défense des droits**

Ces organismes offrent des activités de soutien aux personnes dans leur démarche pour faire reconnaître ou valoir leurs droits. Ils exercent également des activités promotionnelles, des activités de sensibilisation et de défense des droits et des intérêts pour les personnes visées par l'organisme.

### **3. Milieux de vie et de soutien dans la communauté**

Un milieu de vie se définit comme un lieu d'appartenance et de transition, un réseau d'entraide et d'action. Ces caractéristiques trouvent leur prolongement dans des activités qui, bien que très diversifiées, peuvent être regroupées ainsi : des services de soutien individuel, de groupe et collectif, des activités éducatives, des actions collectives ainsi que des activités promotionnelles et préventives. Ce sont des organismes au service d'une communauté ciblée qui ne rejoignent pas uniquement des personnes en difficulté, mais également des groupes de personnes ayant des caractéristiques communes.

Ces organismes disposent d'un local pour l'accueil des personnes. Par ailleurs, certains interviennent en plus dans le milieu de vie naturel des communautés qu'ils desservent. Certains organismes partagent ces stratégies d'intervention sans toutefois offrir de milieu d'appartenance. Leur action porte sur des problématiques précises et vise la prise en charge des situations par les personnes en cause.

#### 4. Organismes d'hébergement

Cette catégorie désigne les organismes qui gèrent un lieu d'accueil offrant des services de gîte et de couvert ainsi qu'une intervention individuelle et de groupe, des services de prévention, de suivi posthébergement, de consultation externe et autres services connexes. Ils assurent une capacité d'accueil favorisant la vie de groupe dans un lieu (emplacement) unique. Les personnes qui interviennent sont sur place ou disponibles vingt-quatre heures par jour et sept jours par semaine. L'objectif d'un organisme communautaire d'hébergement est d'offrir à la personne hébergée un cadre de vie adéquat, répondant à ses besoins, à ses motivations; un soutien dans les démarches qu'elle a choisi de faire pour améliorer sa situation personnelle et sociale; un environnement et une intervention souples et adaptés à ses besoins particuliers.

Il y a là tout un enjeu si nous nous ouvrons au logement temporaire. *Ces derniers étant éligibles au programme SOC, que restera-t-il pour l'intervention en logement? Comment garantir un véritable droit au logement sans y être conditionné par une prise en charge ou encore par un plan d'intervention?*

#### **De plus, sont exclus du financement SOC :**

- ✓ Les organismes qui poursuivent des objectifs et des activités qui relèvent prioritairement d'un autre ministère, peu importe que ce ministère offre ou non un PSOC;
- ✓ Les organismes qui ont prioritairement pour objectifs et activités l'acquisition ou la rénovation de biens immeubles, en tout ou en partie.

*Qu'en est-il de la distribution d'une première enveloppe de 5 millions?*

Le bilan de la première enveloppe soutien communautaire, d'un montant de 5 millions, démontre également l'urgence de mieux circonscrire cette pratique sur certaines bases théoriques.

#### **Distribution de l'enveloppe :**

Nous avons été en mesure de vérifier ces enjeux lors de l'attribution de la première enveloppe de soutien communautaire de 5 millions :

- ✓ Les OMH ont reçu 56 %.
- ✓ Les OSBL-H ont reçu 34 % (parmi ces 34 %, l'hébergement transitoire représentait 5 %);
- ✓ Les CSSS ont reçu 9 %;

On retrouve également dans les organismes financés pour le soutien communautaire des centres d'action bénévole. Notons que pour Montréal, 15 % de l'enveloppe dédiée aux OSBL-H a été octroyée à de l'hébergement transitoire.

### **Autres enjeux :**

- ✓ *Caractère universel du soutien communautaire, c'est-à-dire qu'il s'adresse à tous les locataires;*
- ✓ *Devrons-nous définir nos immeubles en fonction de la clientèle de la santé?*
- ✓ *Qu'advient-il de la mixité de population ou encore des programmes de mixité sociale?*
- ✓ *À Montréal, lors de l'allocation des sommes provenant de l'enveloppe santé mentale, après la distribution des montants, nous avons été interpellés à définir combien de personnes à l'intérieur de l'immeuble souffraient de problème de santé mentale, ce que nous avons refusé pour la plupart de faire, mais qui soulève bien la question de l'universalité de l'offre de soutien communautaire.*
- ✓ *Distinction entre le soutien communautaire en logement permanent et l'intervention psychosociale (financement SOC Vs financement soutien communautaire) ;*
- ✓ *Fermeture de places en CHSLD : toute l'implantation des RI et la pression des OSBL d'habitation à développer des services;*
- ✓ *Fermeture de Ressource de Type Familial (RTF) en santé mentale en lien avec les montants octroyés au CSSS;*
- ✓ *Besoins non répondus;*
- ✓ *Droit au logement.*

La SHQ se penche d'ailleurs sur la dimension logement versus la santé et les questions posées sont les suivantes :

- ✓ *À partir de quel moment un logement devient-il une extension des services de santé?*
- ✓ *Exige-t-il alors une prise en charge?*
- ✓ *Les hôpitaux psychiatriques disposent déjà d'un certain nombre de RTF, de RI et d'autres logements supervisés : Quel rôle distinctif le logement communautaire jouerait-il?*
- ✓ *Si on adapte les projets à outrance, ne risque-t-on pas d'institutionnaliser l'habitation?*

# Différentes approches

## **Mise au point :**

Il faut préciser que le soutien communautaire en logement social se dédie d'abord et avant tout au logement permanent, ce qui signifie que le logement n'est pas une stratégie d'intervention, mais une fin en soi.

Le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social a retenu comme type d'habitation le logement permanent avec bail, géré par les offices d'habitation, les OBNL et les COOPS.

## **La conscientisation et l'approche structurelle :**

Dans le dictionnaire *Petit Robert*, le verbe « *Conscientiser* » signifie : *Faire prendre conscience à quelqu'un, donner une conscience politique.*

Il s'agit là d'une approche souvent utilisée pour intervenir avec des gens qui côtoient la pauvreté au quotidien. L'approche de conscientisation vise à sortir de l'exploitation et à tendre vers un changement social. L'éducation populaire s'en est largement inspirée. Cette approche n'accepte pas la coupure entre l'éducation et la politique, en ce sens que l'intervention guidée par cette approche contribue à développer la conscience critique.

La démocratie constitue ici un préalable à la conscientisation. On parle alors de démocratie participative. Cette approche fait appel à des valeurs de solidarité. En fait, il s'agit de voir les individus comme des sujets et non comme des objets d'intervention.

*Exemple = La médecine jette un regard sur nous comme un objet et non comme un sujet.*

Freire, qui est en quelque sorte un des pères de cette approche, disait : « *L'opprimé n'est pas seulement un opprimé, mais aussi un créateur de culture et un sujet historique qui peut transformer la société.* » Travailler dans une approche de conscientisation signifie que nous ne laissons pas les gens expérimentés monopoliser le débat. Cette approche part d'une problématique individuelle, locale ou sectorielle pour aller chercher les causes derrière les faits et dégager des perspectives globales. Le changement social ne signifie pas uniquement l'amélioration des conditions de vie mais aussi la modification des rapports sociaux.

*Exemple = La prise en considération des personnes démunies dans le développement de l'habitat, la prise de parole de personnes âgées dans l'élaboration des services à mettre en place dans le quartier.*

En éducation, dans certains milieux, cette approche est également utilisée. Par exemple, des activités portant sur la représentation des minorités permettent aux élèves d'explorer les façons dont les minorités ethniques et visibles sont représentées dans les médias, les stéréotypes négatifs qui peuvent s'en dégager ainsi que les conséquences de la sous représentativité.

L'approche structurelle en travail social a été développée dans les années 1970. Fortement influencée par les travaux de Marx et Freire, cette approche fut un élément-clé dans l'articulation du paradigme de la justice sociale au cœur même de la théorie et de la pratique du travail social. Selon cette approche, les relations humaines doivent être comprises en tenant compte des inégalités sociales en termes de pouvoirs et de privilèges basés sur la race, la classe, le genre, l'orientation sexuelle, le pouvoir d'action, ou l'âge ancrés dans le système capitalisme.

Étant donné que la société a systématiquement ignoré ces perspectives, les théoriciens de l'approche structurelle ont insisté sur l'importance d'inclure leurs voix dans le développement de la théorie et de la pratique du travail social. Cette approche repose sur la conviction qu'il existe un potentiel de transformation en travail social axé sur un engagement à vouloir éliminer l'oppression et à soutenir des principes d'équité et de justice sociale.

*Exercice = Identifiez dans votre organisation des interventions qui relèvent de ces approches...*

### **L'empowerment :**

Eisen définit l'empowerment comme « *la façon par laquelle l'individu accroît ses habiletés favorisant l'estime de soi, la confiance en soi, l'initiative et le contrôle* ». Il s'agit d'un processus social de reconnaissance, de promotion et d'habilitation des personnes dans leur capacité à satisfaire leurs besoins, à régler leurs problèmes et à mobiliser les ressources nécessaires de façon à se sentir en contrôle de leur propre vie. Le processus d'empowerment se définit comme suit :

1. La participation =

Avoir le droit de parole (discussion);  
Être entendu (débat);  
Exercer son pouvoir (décision).

3. Estime de soi =

Reconnaissance de ses compétences par l'autre.

2. La compétence =

Acquérir des connaissances  
et outils pour passer à l'action;  
Transférer ses acquis.

4. La conscience critique =

Dimension collective (reconnaissance que l'individu n'est pas seul à vivre ce problème);  
Dimension sociale (comment rattachons-nous ces problèmes à l'organisation sociale, ce qui devrait conduire à une conscience politique).

### **Quatre éléments de la notion de l'appropriation du pouvoir :**

- ✓ Avoir la possibilité d'exercer des choix libres et éclairés;
- ✓ Pouvoir connaître, comprendre, exercer et défendre ses droits
- ✓ Participer activement aux décisions qui ont un impact sur sa vie;
- ✓ Pouvoir actualiser son potentiel de croissance personnelle, professionnelle et sociale;

Le processus d'empowerment vise à enrayer le paternalisme et toutes formes d'oppressions, démarche donc axée sur l'appropriation des ressources par les individus et/ou collectivités afin d'assurer leur bien-être et leur inclusion dans les lieux où s'exerce le pouvoir sur ces ressources.

Cette pratique désigne donc a priori un renversement des rapports de domination entre l'état et la société civile, notamment les groupes sociaux les plus défavorisés. Elle est une des pierres angulaires des politiques urbaines.

- ✓ *Au niveau de notre organisme comment s'articule cette approche?*
- ✓ *Au niveau individuel? Au niveau collectif?*
- ✓ *Y a-t-il des situations ou activités plus propices à cette approche?*

### **L'éducation populaire :**

L'éducation populaire est un courant d'idées qui milite pour une diffusion de la connaissance au plus grand nombre de personnes afin de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver la place citoyenne qui lui revient.

C'est une pédagogie qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser de se développer à tous les âges de la vie. Il s'agit de partir d'apprentissages comme occasions de développer ses capacités à vivre en société : confronter ses idées, partager une vie de groupe, s'exprimer en public ou écouter.

L'éducation populaire est la stratégie la plus susceptible de permettre aux individus d'avoir un pouvoir sur leur vie mais également au sein de leur communauté. Actuellement est-elle toujours en vogue au sein de nos organismes et comment se traduit-elle.

*L'éducation populaire « touche directement ou indirectement tous les secteurs de l'activité humaine; préconise une approche globale des situations des personnes et des communautés; favorise une pédagogie partant du vécu des personnes, centrée sur ses besoins, se réalisant par des techniques d'animation et de participation et conduisant à la solution des problèmes vécus par les intéressés eux-mêmes; favorise une formation dans l'action plutôt que théorique. »<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> Tiré du document de la Table des regroupements provinciaux des organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)

- ✓ *Dans mon organisme, nous servons nous par exemple de cette approche pour présenter des politiques ou règlements touchant les conditions de vie des locataires (ex : crédit d'impôt, loi de l'assistance emploi, conditions de vie des aînés, politique municipale, régionale et nationales)?*
- ✓ *Aurions-nous avantage à nous y référer plus souvent?*

### **L'approche basée sur les droits de la personne :**

L'objectif final d'une telle approche est de garantir à toute personne le plein exercice de tous ses droits.

**ATTENTION :** Lorsque nous nous référons aux droits de la personne, nous ne faisons pas référence aux droits légaux. Les droits de la personne font partie d'une catégorie plus large qui n'est pas seulement en regard des droits garantis dans la législation nationale, mais aussi toute une panoplie de droits que l'on retrouve, entre autres, dans les conventions internationales.

*Exemple = Un niveau de vie décent, des services médicaux adéquats, l'égalité des sexes et l'éducation.*

Cette approche modifie la position du bénéficiaire (destinataire passif) en détenteur de droits de la personne. Une telle approche traduit des besoins en droits :

- ✓ *Comment est intégrée toute la notion de droits dans notre organisme?*
- ✓ *Informons-nous les locataires sur leurs droits et leurs recours?*
- ✓ *Considérons-nous le droit d'accès aux services et, en ce sens, soutenons-nous les locataires dans l'exercice de ce dernier?*
- ✓ *Lorsque l'on parle de citoyenneté, pouvons-nous nommer quelques droits et voir comment on peut travailler ces aspects au sein de notre organisation?*

### **Approche d'animation socioculturelle**

L'animation socioculturelle participe à l'amélioration de l'environnement local, met sur pied des événements, propose des activités et contribue à mener à bien des projets. Elle a pris son essor avec la mise en place de l'éducation populaire.

L'animation socioculturelle permet donc le développement des relations sociales de ceux qui y participent et l'augmentation de leur autonomie. Elle ne se définit donc pas uniquement par des activités dont on pourrait dresser la liste, ni par un degré d'implication de l'animateur professionnel.

Cette approche implique autant l'animateur que les locataires dans le projet qui fonde l'organisation du groupe et qui exprime le désir d'action dans le social face à l'inertie des structures et aux habitudes acquises par les hommes.

On peut cependant distinguer différents domaines d'actions où l'animation socioculturelle joue un rôle important :

- ✓ Domaine de l'événementiel;
- ✓ Domaine de la prévention.

*L'animation, « c'est ce qui permet à des individus et à des groupes, à travers diverses activités impliquantes, d'élargir, ne serait-ce que de façon microscopique, de leur sphère d'autonomie, de liberté, de créativité et d'expressivité. Il s'agit (...) d'une action qui ne se mesure pas à la règle ni au compas, mais à la qualité, plus précisément à l'amélioration de la qualité de vie qu'elle rend possible. »*

Ce n'est pas la nature de l'activité qui définit l'animation, sa spécificité réside dans le fait que les participants aux diverses activités établissent entre eux des rapports dont découlent pour eux des bénéfices : l'activité elle-même, le développement personnel et le renforcement de leur réseau de sociabilité.

Élément moteur, l'animateur met en mouvement le groupe, le guide, le stimule et l'amène aux objectifs fixés. Le rôle de l'animateur doit ou peut être joué à certains moments par d'autres participants en fonction de leur motivation, de leurs capacités ou de leurs intérêts en jeu dans la situation.

Chacun doit pouvoir s'épanouir, progresser dans son expression personnelle, dans la découverte de ses potentialités, comme dans la prise en compte des autres lorsqu'il s'agit de réaliser un projet collectif.

Au sein d'un groupe, il se crée une dynamique que l'animateur doit comprendre et canaliser. Lorsqu'il intervient de façon régulière auprès d'un public, il connaît chacun individuellement et les échanges personnels sont fréquents pour conseiller, encourager ou réguler un comportement.

- ✓ *Illustrez quelques animations ou interventions qui relèvent de cette approche au sein de votre organisation?*
- ✓ *Au niveau de la prévention comment pouvez-vous appliquer cette approche?*



# Soutien communautaire : une pratique

## Principes, valeurs, fondements

### **Les objectifs généraux du soutien communautaire sont :**

- ✓ L'appropriation par le-la locataire de son habitat et de son habiter;
- ✓ L'appropriation par les locataires des espaces et enjeux démocratiques dans l'exercice de la citoyenneté.

**Ce qui signifie :** L'action au cours de laquelle on prend possession, on se rend propriétaire de quelque chose, notamment, par l'occupation.

- ✓ Appropriation de son habitat = *Le logement. Que la personne ait un sentiment de sécurité, une place d'intimité bien à elle, qu'elle soit en contrôle sur son logement.*
- ✓ Appropriation de son habiter = *Ce qui se retrouve à l'extérieur du logement, mais qui est essentiel pour la personne : (quartier, épicerie, réseau social) les services et qu'elle puisse avoir un certain contrôle (accessibilité aux services, sécurité, etc.)*

### **Le soutien communautaire en logement social s'adresse :**

Spécifions d'entrée de jeu que nous souscrivons à l'énoncé spécifiant que le soutien communautaire en logement social fait uniquement référence à la notion de logement permanent. Ce qui signifie que l'habitation est une fin en soi et non une stratégie d'intervention et que la durée de séjour n'a pas de temps prédéterminé ou est établi en fonction d'un plan d'intervention.

### **Ce n'est pas :**

- ✓ Une prise en charge de la personne par un tiers, mais bien un soutien momentané pour amorcer une action;
- ✓ Du maintien à domicile, c'est-à-dire ne peut répondre aux besoins d'entretien, d'aide aux habiletés de la vie quotidienne. Il peut, certes, soutenir la personne mais advenant l'impossibilité de cette dernière, le soutien communautaire verra à ce que la personne puisse recevoir l'aide requise par son état.

# Principes et valeurs d'intervention du soutien communautaire

Les valeurs sur lesquelles repose la pratique de soutien communautaire sont :

- ✓ **Liberté**, en encourageant l'affirmation et l'estime de soi, l'autonomie et la responsabilisation;
- ✓ **Solidarité**, en encourageant l'entraide, la coopération et la mobilisation sociale;
- ✓ **Justice sociale**, en encourageant l'égalité des droits, le respect de la dignité des personnes et le respect des différences.

| Approches et Principes d'interventions  | Comment   | Moyens/activités   |
|---|---|--|
| <p>La pratique du soutien communautaire est balisée par les quatre approches suivantes et les principes qui en découlent.</p> <p><b><u>Conscientisation et approche structurelle*</u></b></p> <p><b><u>Empowerment*</u></b></p> <p><b><u>Droits de la personne*</u></b></p> <p><b><u>Animation socioculturelle*</u></b></p> <p>* Toutes ces approches sont décrites entre les pages 9 et 13</p> | <p>En intervenant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le droit au logement;</li> <li>✓ L'inclusion des personnes âgées et marginalisées dans l'exercice de leur citoyenneté;</li> <li>✓ Créer des espaces de pouvoir;</li> <li>✓ Faire de la place aux locataires à l'intérieur de nos organisations et favoriser l'intégration de ces derniers dans l'Habiter ;</li> <li>✓ Développer un sentiment d'appartenance;</li> <li>✓ Travailler à partir des forces au moment présent des personnes et non de la problématique;</li> <li>✓ Respecter le droit à la formation et à l'information en s'inspirant de l'éducation populaire;</li> <li>✓ Reconnaître les forces et les limites de l'organisme;</li> <li>✓ Briser l'isolement;</li> <li>✓ Favoriser la prise de parole;</li> <li>✓ Favoriser l'entraide et la mobilisation.</li> </ul> | <p>En privilégiant le travail en groupe ou en comité et en supportant les conseils d'administrations et comités de travail. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Créer des comités de travail par et pour les locataires;</li> <li>✓ Mettre en place des mécanismes d'accueil et de consultation des locataires;</li> <li>✓ Rendre les choses « vivantes » en ce qui a trait à l'Habiter (fête de quartier, connaissance du milieu, etc.);</li> <li>✓ Organiser ou proposer des activités de loisirs ou culturelle dans un objectif de socialisation;</li> <li>✓ Prendre en compte l'informel et l'amener au niveau formel;</li> <li>✓ Mobiliser et participer à des manifestations et autres actions en tenant compte du rythme des personnes;</li> <li>✓ Accéder à une meilleure connaissance du réseau autant de leur mécanisme d'accès que de leurs services et transmettre ces connaissances aux locataires.</li> </ul> |

## Applications des objectifs du soutien communautaire

| Objectif                                 | Nature de l'action  | Comment (les actions)  |
|--|---|--|
| <b>Stabilité résidentielle</b>           | La stabilité résidentielle fait en sorte que le soutien communautaire réponde également à des demandes individuelles. | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Référence, canal de transmission;</li> <li>✓ Favoriser le développement de conditions sécuritaires (prévention, programme PIED pour les personnes âgées ou encore pour les personnes seules, la gestion de mon espace, le contrôle de ma visite, etc.) ;</li> <li>✓ Favoriser une approche collective des problèmes individuels exemple : la sécurité;</li> <li>✓ Atelier sur la gestion de la vie au quotidien;</li> <li>✓ Connaissance ET partage des services offerts par le réseau et organismes du milieu;</li> <li>✓ Privilégier la réduction des méfaits;</li> <li>✓ Personnaliser les rapports avec les locataires.</li> </ul>                              |
| <b>Responsabilisation des locataires</b> | Favorise le processus d'apprentissage et la prise en charge du groupe par le groupe.                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Créer des comités divers selon les besoins ou à la demande des locataires;</li> <li>✓ Informer et consulter;</li> <li>✓ L'apprentissage passe par les besoins des locataires;</li> <li>✓ Favoriser le transfert des situations individuelles en situations collectives;</li> <li>✓ Conscientiser les locataires sur leur imputabilité face au logement et au vivre ensemble;</li> <li>✓ Favoriser l'intégration des nouveaux locataires par un groupe d'accueil, un manuel d'intégration en les impliquant;</li> <li>✓ Prendre en compte du formel et de l'informel;</li> <li>✓ Favoriser le développement de conditions sécuritaires en les impliquant.</li> </ul> |

## Partie à compléter au fur et mesure des blocs de formation

Pour arriver aux objectifs du soutien communautaire, l'intervenant-e en soutien communautaire en logement social et communautaire devra :

- ✓ *Développer des outils (de sensibilisation, de formation) qui favoriseront la prise en charge du milieu par et pour les locataires (implication citoyenne, militantisme, bénévolat);*
- ✓ *Établir des contacts avec les organismes du milieu et voir à les mettre en lien avec les locataires;*
- ✓ *Travailler sur les différentes approches structurelles et les façons de faire;*
- ✓ *S'appropriier et maîtriser les différents outils légaux (droits, lois, règlements, etc.);*
- ✓ *Tenir compte de la culture de l'environnement;*